

1313. Produits explosifs (tri ou destruction de matières, objets et munitions et engins hors des lieux de découverte) (Rubrique supprimée à compter du 1er juin 2015)

1.3 Explosifs et substances explosibles

Rubrique supprimée par le Décret n° 2013-814 du 11 septembre 2013.

Produits explosifs (tri ou destruction de matières, objets et munitions et engins hors des lieux de découverte).

La quantité totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant :	
a) Supérieure à 10 t	(AS - 6)
b) Inférieure ou égale à 10 t	(A - 3)

TGAP : (supprimée par le Décret n° 2013-932 du 17 octobre 2013)

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/1313-produits-explosifs-tri-destruction-matieres-objets-munitions-engins-hors-lieux>